



## Conseil d'administration

326<sup>e</sup> session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/PFA/INF/4

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

**POUR INFORMATION**

### **Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014**

**Résumé:** Le présent document fournit le détail des mesures prises par le Bureau dans le cadre des suites données aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2014.

**Unité auteur:** Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

**Documents connexes:** GB.323/PFA/8, GB.323/PV, paragr. 525.



1. A sa 323<sup>e</sup> session (mars 2015), le Conseil d'administration a examiné le rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2014. Le présent document porte sur les mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations formulées par le Chef auditeur interne en 2014.
2. Ses recommandations concernant les améliorations à apporter sur les points traités dans le rapport sont reproduites dans l'annexe I du présent document avec, en regard, les mesures prises par le Bureau pour leur donner suite et le détail des activités qui en découlent. L'annexe II contient la liste des rapports d'audit interne publiés en 2014 et indique l'état d'avancement des mesures de suivi prises par le Bureau.
3. La direction du BIT continue de travailler en étroite liaison avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) pour tirer pleinement parti de ses recommandations et pour garantir qu'elles font l'objet d'un suivi et sont dûment appliquées.



## Annexe I

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Améliorer les possibilités de travail décent pour les jeunes par les connaissances et l'action: Du travail pour les jeunes	L'IAO suggère que le Bureau étudie l'approche adoptée pour le projet «Work4Youth» (Du travail pour les jeunes) en matière de présentation de rapports aux donateurs afin de déterminer si elle peut être appliquée à d'autres projets.	<p>Le Bureau a étudié l'approche adoptée pour le projet Work4Youth consistant à faire parvenir les rapports directement au donateur et a constaté que cette pratique est très spécifique à ce projet et n'est pas appliquée à tous, ni ne peut l'être.</p> <p>Vu le nombre de partenaires du développement différents avec lesquels le Bureau entretient une collaboration, il convient d'instaurer, pour l'ensemble du portefeuille des projets de coopération pour le développement de l'OIT, des modalités de présentation des rapports rationalisées et harmonisées, afin de favoriser l'efficience et un bon rapport coût-efficacité à l'interne, ainsi que des normes de qualité, et de répondre aux exigences des donateurs. En ce qui concerne les rapports techniques, c'est le fonctionnaire du BIT chargé du projet qui est responsable au premier chef de les établir, mais c'est le Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV) qui a la responsabilité première de communiquer les rapports finaux au donateur. L'établissement des rapports financiers continue de se faire selon un processus centralisé afin de garantir l'exhaustivité et l'exactitude de ces rapports.</p> <p>On trouve au chapitre 6 du <i>Manuel de gouvernance interne de la coopération pour le développement</i> du BIT (publié en août 2015) confirmation des modalités harmonisées pour le suivi et la présentation de rapports.</p>	Mise en œuvre achevée	Août 2015
Les contrôles de la sécurité des applications et de la gestion des changements dans le Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) au siège de l'OIT à Genève	Le Bureau devrait, en concertation avec le fournisseur d'hébergement, mettre au point un système permettant de déterminer les correctifs de sécurité considérés comme hautement prioritaires, puis s'assurer que le fournisseur d'hébergement les a correctement appliqués.	<p>La procédure ci-après a été mise en place avec le fournisseur d'hébergement pour le système IRIS:</p> <p>Le fournisseur d'hébergement signale au Bureau tous les correctifs de sécurité considérés comme hautement prioritaires qui doivent être appliqués. Il sollicite ensuite son aval avant d'appliquer un quelconque correctif. La plupart des correctifs de sécurité formant avec d'autres correctifs un tout qui influe sur le fonctionnement du système IRIS, le test de régression nécessite que les différentes entités du Bureau coordonnent leur action. Une fois que le test a été effectué, le fournisseur d'hébergement est avisé et applique le correctif.</p> <p>A titre de mesure de sécurité complémentaire, le Bureau a formellement demandé à avoir accès aux fichiers journaux d'installation des correctifs pour vérifier que le fournisseur d'hébergement avait dûment appliqué les correctifs requis.</p>	Mise en œuvre achevée	Mars 2015

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Les activités de publication	Compte tenu des contraintes de coût, le Bureau devrait prendre des mesures pour mettre en place un système plus centralisé de supervision des activités de publication.	<p>Une équipe de projet composée de représentants des trois portefeuilles a été constituée en octobre 2014 et chargée de revoir la politique du BIT en matière d'impression et de publication, le but étant de remédier aux problèmes qui sont mis en lumière dans le rapport de l'Auditeur interne et les rapports relatifs à d'autres initiatives de réforme. L'équipe de direction a adopté les résultats des travaux menés par l'équipe de projet, et la politique révisée a été publiée en décembre 2015. Un guide y relatif est en cours d'élaboration pour publication en 2016.</p> <p>Une composante importante de la politique révisée est la création d'un Comité des publications chargé de formuler la politique en matière de publication, de superviser les activités du Bureau en la matière et de veiller à la qualité, à l'opportunité, à la pertinence et à la cohérence du portefeuille des publications du BIT.</p>	Mise en œuvre achevée	Décembre 2015
	Le Bureau devrait mettre à jour sa définition de ce qu'il faut entendre par «publication» dans le contexte de l'OIT et classer les différents types de publications imprimées et non imprimées qu'il utilise pour informer les mandants et le grand public sur les objectifs et activités de l'Organisation.	Un volet important de la mission confiée à l'équipe de projet consistait à arrêter une définition et une classification claires pour les publications du BIT. La politique révisée donne une définition des différents types de publications: rapports phare, publications dans le domaine de la recherche, publications d'ordre pratique, notes de synthèse sur les politiques, résumés de recherche et fiches statistiques, documents de travail, documents d'information, rapports par pays, rapports techniques et produits exclusivement numériques. Un flux de travail distinct sera défini et applicable pour chacun des types de publications.	Mise en œuvre achevée	Décembre 2015
	Le Bureau devrait également envisager la création d'un dépôt central des publications, ou utiliser à cet effet les bases de données existantes. De plus, il faudrait encore abaisser le niveau des stocks physiques de publications afin de réduire les dépenses inutiles.	Des efforts sont déployés en vue de mettre au point un répertoire en libre accès en s'inspirant de la base de données LABORDOC. Ce répertoire permettra d'avoir accès sous forme numérique à l'ensemble des documents et des publications du BIT dans tous les formats et toutes les langues. A l'aide de cet outil, le Bureau collectera, diffusera et préservera ses documents et publications sous forme numérique.	En cours de mise en œuvre	A la mi-2016

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Audits des bureaux extérieurs	Les conclusions concernant un bureau ont indiqué que le bureau régional concerné devrait également renforcer ses activités de supervision pour faciliter la détection des problèmes et la prise de mesures correctives précoces pour régler les problèmes signalés.	<p>Le bureau régional s'est employé à aider le bureau de pays concerné à donner suite à l'ensemble des recommandations formulées par l'IAO, ainsi qu'à réaliser les améliorations qui devaient être apportées à son système de contrôle interne des activités financières et administratives.</p> <p>Parmi les mesures qui ont été prises pour améliorer la supervision exercée par le bureau régional, on peut citer les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) mise en place d'un comité local des contrats et achèvement des procédures d'appel d'offres pour l'attribution de l'ensemble des contrats de prestation de services en lien avec les locaux;</li> <li>b) fixation, pour l'approbation des achats locaux, d'un seuil au-delà duquel le bureau régional doit donner son aval;</li> <li>c) fourniture par le bureau régional d'une assistance supplémentaire pour le traitement des autorisations de paiement externe;</li> <li>d) désignation du chef des services administratifs régionaux comme fonctionnaire responsable d'approuver l'ensemble des paiements bancaires au deuxième niveau d'approbation;</li> <li>e) examen des comptes locaux d'avances temporaires par un vérificateur au bureau régional.</li> </ul> <p>En outre, les systèmes locaux d'états de paie ont été remplacés par le système IRIS et, depuis octobre 2015, les états de paie sont gérés depuis le siège.</p>	Mise en œuvre achevée	Fin 2015
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Les bureaux régionaux devraient recenser les bureaux ou projets qui ont droit au remboursement de la TVA mais ne le demandent pas, déterminer les raisons de ce comportement et proposer le cas échéant au responsable des finances une aide et des conseils directs.	Des instructions complémentaires ont été envoyées à l'ensemble des bureaux régionaux et des bureaux de pays pour leur rappeler la responsabilité qui leur incombe de demander le remboursement de la TVA. En outre, une procédure a été mise en place pour contrôler le respect de cette obligation sur la base des rapports qu'établit régulièrement le siège sur les différents comptes non budgétaires du grand livre, notamment le compte d'attente de TVA.	Mise en œuvre achevée	Septembre 2015

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Suivi des activités financières et administratives	L'IAO suggère par conséquent que le Bureau, en concertation avec les bureaux régionaux, évalue leurs besoins en matière d'informations de gestion et détermine si IRIS dispose déjà de rapports permettant de satisfaire ces besoins. Si un déficit est constaté, le Bureau devrait établir les rapports requis, en définissant le cas échéant les priorités.	Le Bureau est d'avis aussi qu'il est nécessaire de disposer des informations de gestion en temps voulu. Depuis que le système IRIS a été adopté il y a dix ans, beaucoup de temps et d'efforts sont consacrés à la création, dans ce système, de rapports pour répondre à différents besoins. L'option privilégiée consiste non pas à créer encore d'autres rapports, auxquels des changements doivent parfois être apportés compte tenu des différents besoins ou qui doivent être testés chaque fois que le système fait l'objet de modifications, mais à s'employer en priorité à mettre au point un dispositif de stockage des données pour le système IRIS. Cela permettra aux personnes habilitées de formuler leurs propres demandes de données plutôt que d'avoir à consacrer un temps précieux à la création et à l'essai de tout un éventail de rapports. Compte tenu de l'évolution de l'utilisation qui est faite du système IRIS (avec son déploiement) et des données auquel ce système donne accès, le Bureau estime que cette solution présenterait à long terme le meilleur rapport coût-efficacité pour disposer de meilleures informations de gestion dans l'ensemble du Bureau. Un dispositif de stockage des données du système IRIS devrait être opérationnel au premier trimestre 2016 pour les rapports financiers.	En cours de mise en œuvre	Premier trimestre 2016
	Le Bureau devrait envisager de donner aux grands projets la possibilité de saisir des données dans le système IRIS.	Le Bureau a régulièrement réfléchi à cette question ces dernières années. Il poursuit la réalisation du programme de déploiement du système IRIS dans la limite des ressources dont il dispose. Depuis octobre 2015, tous les bureaux extérieurs peuvent saisir les données relatives aux ressources humaines et aux états de paie dans le système et ont également accès à d'autres fonctionnalités de base. Le déploiement de fonctionnalités supplémentaires dans les bureaux extérieurs et les projets débutera en 2016.	En cours de mise en œuvre	Période biennale 2016-17
Sécurité	L'IAO encourage le Bureau à procéder au recrutement du personnel requis afin que l'Unité de sécurité puisse poursuivre les travaux engagés à ce jour pour assurer la sécurité sur le terrain.	Le processus de recrutement du nouveau chef de l'entité chargée de la sécurité au siège et sur le terrain a été mené à bien, et la personne à laquelle a été attribué le poste a intégré le Bureau en mai 2015.	Mise en œuvre achevée	Mai 2015



Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Achats	L'IAO suggère que PROCUREMENT, le département du BIT chargé des achats et des contrats, poursuive et, si ses ressources le lui permettent, élargisse ses activités de formation destinées spécifiquement aux bureaux et projets qui effectuent de nombreuses opérations d'achat, ainsi qu'aux lieux d'affectation où l'on prévoit un accroissement rapide des activités.	Ces dernières années, le Bureau a investi des sommes considérables dans l'élaboration de manuels, de directives et de modules de formation visant à faciliter la mise en œuvre des procédures d'achat. Des formations ciblées ont continué d'être organisées sur la question des achats, dans la limite des ressources disponibles. Pour être à même de répondre à la demande croissante de formation dans ce domaine, le Bureau envisage de recourir à des modalités de formation complémentaires et/ou à d'autres modalités de formation, notamment en concevant des modules en ligne ou, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, en élaborant des modules spécifiques sur la question des achats.	Mise en œuvre achevée	Activité continue

## Annexe II

### Liste des rapports d'audit interne parus en 2014

Titre	Référence IAO	Date	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Rapport sur l'audit interne relatif aux procédures de gestion financière et d'administration du projet Better Work pour le Lesotho	IAO/77/2014	12 février 2014	Achevé	16 septembre 2014
Rapport sur l'audit interne relatif au projet de coopération technique «Améliorer les possibilités de travail décent pour les jeunes par les connaissances et l'action: Du travail pour les jeunes»	IAO/78/2014	23 avril 2014	Achevé	28 octobre 2014
Rapport sur l'audit interne relatif aux contrôles de la sécurité des applications et de la gestion des changements dans le système IRIS au siège de l'OIT, à Genève	IA 4-71 (2014)	9 juin 2014	Achevé	28 novembre 2014
Suivi du rapport sur l'audit interne du bureau de pays de l'OIT pour le Népal, à Katmandou	IAO/80/2014	18 juin 2014	Achevé	27 novembre 2014
Rapport sur l'audit interne relatif aux activités de publication du BIT	IAO/66/2013	29 août 2014	Achevé	6 mars 2015
Rapport sur l'audit interne du bureau de pays de l'OIT pour le Bangladesh, à Dacca	IAO/81/2014	6 novembre 2014	Achevé	20 mai 2015
Rapport sur l'audit interne du bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, l'équipe d'appui technique au travail décent pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et le Pacifique, et le bureau de pays de l'OIT pour la Thaïlande, le Cambodge et la République démocratique populaire lao, à Bangkok, Thaïlande	IAO/82/2014	13 novembre 2014	Achevé	21 mai 2015
Rapport sur l'audit interne du bureau de projet de Bogotá, en Colombie	IAO/83/2014	17 novembre 2014	Achevé	1 <sup>er</sup> juillet 2015
Rapport sur l'audit interne du bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour les pays andins	IAO/84/2014	24 novembre 2014	Achevé	6 mai 2015
Rapport sur l'audit interne des opérations administratives et financières du bureau de pays à Abidjan	IAO/85/2014	23 décembre 2014	Achevé	19 juin 2015

